

Au chevet du livre

« Il faut bien reconnaître que le livre n'est pas un objet particulièrement bien inventé: il attire la poussière, il se dégingle facilement, il est fragile et pas pratique, et ça en tient de la place dans une bibliothèque [...]. Plus de livres? Pourquoi pas? Il y a bien eu des œuvres avant l'imprimerie, pourquoi n'y en aurait-il pas après? »

Raymond Queneau¹

Le livre est sans doute bien malade: on a convoqué, à son chevet, les plus hautes sommités de diverses spécialités. Chacun y est allé de son diagnostic. Et de son ordonnance. Il y a d'abord eu le rapport de Sophie Barluet (*Pour que vive la politique du livre*), puis le rapport relatif à la mission d'audit de modernisation, diligenté par l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles (IGAAC), puis le rapport d'information fait au nom de la commission (sénatoriale) des Affaires culturelles, et enfin le rapport de la mission de réflexion sur la librairie indépendante remis au ministre de la Culture et de la Communication, rédigé par Antoine Gallimard.

Thierry Ermakoff

École nationale supérieure
des sciences de l'information
et des bibliothèques
thierry.ermakoff@enssib.fr

Tous ne sont pas égaux, ni dans leur façon de traiter la question (parle-t-on du livre ou de la lecture?), ni sur le périmètre (les politiques publiques, la chaîne du livre, la librairie), ni sur le poids des comptes rendus ou sur le choc des mesures.

Remise et prix

Sans contestation possible, pour le repos du lecteur, grâce lui en soit rendue, le plus expéditif et pourtant le moins cher (en tarif postal) est celui d'Antoine Gallimard. Voilà un homme raisonnable: en huit pages, pas une de plus, voire moins puisque certaines sont des demi-pages, il traite de la librairie indépendante, de son passé, son actualité et son éventuel futur. Il faut dire qu'il renvoie pudiquement les problèmes libraires-éditeurs à leurs relations contractuelles, en oubliant peut-être un peu rapide-

ment que, si la fragilité de la librairie indépendante de (grande) ville tient certes à l'augmentation considérable des baux commerciaux, reste que la remise consentie par les éditeurs est un problème récurrent depuis le vote de la loi Lang en 1981; en particulier la faiblesse de la remise qualitative, et le niveau parfois ridicule accordé par certains groupes d'éditions, qui par ailleurs ne sont pas d'une assiduité folle au sein des organismes interprofessionnels (la Clil, par exemple). Mais enfin, Antoine Gallimard propose quand même, pour en sortir, la création d'un label (un de plus?), qui ne s'appellerait pas librairie de France, mais LIR: librairie indépendante de référence. Où va-t-il chercher tout ça? Peut-être chez Baptiste-Marrey, inlassable écrivain bénévole itinérant (voir son *Éloge des bibliothèques et Les boutiques des merveilles*)². Baptiste-Marrey chez Gallimard, du dernier chic.

1. Cité en exergue du rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles du Sénat sur l'avenir du secteur de l'édition.

2. *Éloge des bibliothèques*, CFD-L'École des métiers de l'information, Hélikon, 2000. *Les boutiques des merveilles*, Éd. du Linteau, 2007.

*Ingénieur informaticien et conservateur de bibliothèque, **Thierry Ermakoff** est responsable du DCB à l'Enssib après avoir été directeur de la bibliothèque municipale de Blois puis conseiller pour le livre et la lecture à la Drac Auvergne. Il a participé à Littérature contemporaine en bibliothèque (Éd. du Cercle de la librairie, 2001) et collabore régulièrement au BBF dont il est membre du comité de rédaction.*

Distribution des prix

Le rapport sénatorial, sous la direction de Jacques Valade, traite d'un certain nombre de questions relatives à la désaffectation de la lecture, de l'emprunt et de l'acquisition de livres aux difficultés de la filière et à quelques moyens pour y remédier. Comme tout rapport d'origine parlementaire, il est sérieux, argumenté. On y trouve des références. On s'aperçoit que nos élus lisent, qu'ils connaissent les textes. Ils interrogent les plus hautes sphères de la profession : le président du SNE, le directeur du livre, le président du SLE, l'Inspection générale des bibliothèques.

Il en ressort un document, sorte de millefeuille où, hélas, le meilleur côtoie parfois l'irrésistible. Le rapport préconise, ce qui est une bonne chose, que les étudiants puissent travailler comme salariés dans les bibliothèques territoriales afin d'en étendre les heures d'ouverture et permettre à ces jeunes une réelle proximité avec la documentation ; qu'un médiateur du livre soit enfin nommé : un médiateur aux contours encore bien flous, sorti des brumes matinales de l'automne, puisqu'il n'y a « pas consensus » ; il se penche sur le sort de la librairie indépendante. Ça se gâte un peu quand, pour développer le lectorat, il préconise le retour à la « distribution des prix » à l'école. Avec la *Marseillaise* et le retour (probable?) des blouses dites républicaines, nous n'attendons plus que Jules Ferry, voire Casimir Périer.

Alpha et oméga de la pensée publique

La mission d'audit de modernisation, dirigée par Alain Cordier (pour l'IGF), Lê Nhat Binh (pour l'IGAAC)

et Bernard Fontaine, administrateur civil, ouvre des horizons plus vastes. L'intérêt de ces rapports commandés conjointement par deux ministères est l'éclairage qu'ils offrent à l'instant : on apprend ainsi que l'ensemble des mesures publiques consacrées au livre, tous ministères confondus, est de 1 369 millions d'euros, y compris les aides fiscales indirectes (la TVA à 5,5 %), que le budget du ministère de la Culture et de la Communication pour le livre est de 267 millions d'euros (dont celui du CNL, 36 millions d'euros, et celui de l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles, 10,85 millions d'euros), celui de l'Intérieur 169 millions d'euros (crédits de la dotation générale de décentralisation - DGD).

Le rapport propose ainsi quelques axes stratégiques qu'il souligne avec force :

- asseoir la viabilité économique de la librairie indépendante ;
- transformer le CNL (Centre national du livre) en ANL (Agence nationale pour le livre) découplée de la Direction du livre et de la lecture : son directeur serait ainsi nommé en conseil des ministres ;
- déconcentrer environ 12,9 millions d'euros vers les directions régionales des affaires culturelles (Drac), où les conseillers pour le livre auraient un rôle plus important à jouer sur les questions relevant directement des opérations de développement de la lecture, de préservation et de valorisation du patrimoine (la numérisation, par exemple), bref, opérer enfin, depuis la création des Drac, une véritable déconcentration financière ; ce point rejoint le rapport parlementaire remis par Marc Bernier, il y a maintenant quelques années, dont nous n'avons pas lu beaucoup de belle chose sur cette belle ouvrage ;
- asseoir la bibliothèque numérique européenne ;
- et quelques *impedimenta* en faveur de l'écriture numérique.

Toutes ces opérations se faisant à budget constant (c'est l'alpha et

l'oméga de toute pensée publique contemporaine, semble-t-il), c'est donc grâce à la décentralisation, c'est-à-dire la fin de la mise à disposition gratuite des conservateurs d'État dans les bibliothèques municipales classées, que plus de 10 millions d'euros pourraient être dégagés.

Ce rapport suscite de nombreuses interrogations : la fin de la mise à disposition de conservateurs d'État dans les BMC n'est sans doute pas l'abomination de la désolation. Les conservateurs territoriaux formés sauront, de mieux en mieux, si c'est dans leurs missions - et donc leurs formations, et nous savons ici de quoi nous parlons - traiter ces fonds. Non, ce qui est comme un petit caillou dans la chaussure, un scrupule, c'est, en pleine période de décentralisation un peu brouillonne, un peu confuse, un peu mistigri, ou bonneteau, l'argument invoqué par les trois rapporteurs : la dévolution du patrimoine aux collectivités serait un outil majeur de valorisation, de promotion, on n'ose pas écrire de réclame, est un peu faible. Le patrimoine, ça a un coût, avant même que de le valoriser. Il faut le cataloguer, le traiter, le connaître ; quelquefois, le conserver. Dans de belles boîtes ; ou de beaux magasins ; avec une climatisation, et une hygrométrie qui se mesure avec un appareil qui tombe parfois en panne ; ça nécessite des travaux, du temps.

Ensuite, la transformation du CNL en ANL risque de distendre les liens que le CNL (actuel) a su tisser avec les conseillers en Drac, qui portent à la connaissance de Paris ce qui se passe en province.

Enfin, et c'est évidemment le plus préoccupant, ce rapport signe la disparition de la Direction du livre et de la lecture en tant que telle. Elle deviendrait une sorte de secrétariat général, de délégation, s'occuperait des évaluations, des statistiques, d'orientation et de pilotage. Elle serait peuplée de fonctionnaires compétents et agréables, mais modérément écoutés. Il ne dit rien non plus sur l'autre par-

tenaire du patrimoine écrit: la Direction des archives de France.

Un état des lieux complet

Le rapport que remet Sophie Barluet, en juillet 2007 à la ministre de la Culture et de la Communication est né de la volonté de Renaud Donnedieu de Vabres de confier une mission prospective sur l'avenir du livre, à l'ère du numérique. Parions que ce rapport devait lui servir de viatique, au cas où, comme il en avait exprimé le souhait, il se serait succédé à lui-même. C'est, en quelque sorte, la synthèse de onze tables rondes qui se sont déroulées en province et à Paris, et qui avaient pour objet: le patrimoine, les publics, la librairie, l'accès au savoir, l'avenir des bibliothèques... L'ensemble de la profession a suivi avec intérêt ce travail quasi herculéen porté de bout en bout par Sophie Barluet, à qui nous devons aussi *Les revues françaises aujourd'hui*, et *Édition de sciences humaines et sociales: le cœur en danger*, et à qui il est juste de rendre, après son décès, un réel hommage.

Le rapport commence par un état des lieux complet de la lecture et du livre en France: de la rentabilité de la librairie au rôle de l'école et des bibliothèques rurales, en passant par le statut de l'auteur. Nous pourrions imaginer que ce rapport est l'équivalent du célèbre rapport Pingaud-Barreau, remis à Jean Gattégno en 1981. Il n'est rien: les époques ne sont pas les mêmes, et l'heure n'est sans doute plus aux grandes réflexions lancées à coups de trompe sur l'aménagement du territoire, la modernisation des institutions et le prix du livre.

Pour l'heure, le constat est posé que la France a, en vingt-cinq ans, rattrapé un certain retard, en particulier sur la construction des bibliothèques publiques et sur la nécessité de l'encadrement législatif d'une politique du livre: bref, une dérogation au droit commun de l'économie libérale pratiquée et assumée par tous

les gouvernements. Partant de là, les propositions avancées ne bouleversent pas totalement le paysage. Elles consacrent une tendance: soutenir la librairie et l'édition de création, dynamiser les bibliothèques publiques, accroître leurs heures d'ouverture, instaurer une loi sur les bibliothèques (qui consacrerait à la fois la dévolution des collections patrimoniales aux collectivités, mettrait à terme fin à la mise à disposition gratuite des conservateurs d'État en bibliothèque municipale classée, et clarifierait l'encadrement professionnel), soutenir la création par une série de mesures d'ordre fiscal et social à destination des auteurs, développer une politique patrimoniale basée sur le Plan d'action pour le patrimoine écrit (Pape, lancé par la DLL en 2003), étudier la mutualisation BM-BU, à partir des exemples connus, créer un observatoire de la lecture.

Rêvons un peu

On voit par là que ce travail ressemble bien davantage à un excellent travail de synthèse d'expériences menées par-ci par-là sur le territoire, d'intentions certes louables et généreuses (élargissement des heures d'ouverture), mais sans moyens législatifs ou financiers, ou encore de programmes déjà lancés et non achevés (c'est le cas du Pape). Pour autant, faut-il sacrifier à la déploration, sport national souvent mieux pratiqué que le rugby (par exemple)? Ce serait faire injure aux multiples auteurs de ce rapport de synthèse; il y a, dans les constats énoncés au cours des quarante-cinq premières pages, matière à inventer, à avancer.

Mais il y a aussi de grandes frilosités: en ce qui concerne la lecture étudiante, il apparaît évident que les situations des bibliothèques municipales et universitaires vont les contraindre au même type d'exercice: défendre des budgets, développer les offres au public, penser l'aménagement des territoires, des collections.

La formation des conservateurs est, dans un cadre mouvant, à repenser chaque année. La distinction territoriaux-État va sans doute s'atténuer. La fluidité des fonctions publiques est donc un impératif, les politiques publiques vont devoir s'élaborer de façon plus conjointe.

Quant aux libraires, leur métier et donc leur formation sont soumis aux mêmes contraintes, lectorat volatile, édition numérique, Amazon, et j'en passe, tout est aujourd'hui à réexaminer. La création aurait pu être traitée en lien plus étroit avec ce que fait déjà le CNL, et la Maison des écrivains. Révons un peu: nous aurions pu penser que soient (enfin) proposés et reconnus le statut et la place de l'écrivain dans les instituts universitaires de formation des maîtres, dans les lycées, puisque, comme l'écrit si bien Leslie Kaplan, la langue, c'est le lien social.

Bref, un travail plus prospectif, plus inventif aurait pu voir le jour. Ce n'était sans doute pas l'objectif.

« *On parle de la disparition du livre: je crois que cela est impossible* » (Jorge-Luis Borges, cité en exergue du rapport sénatorial mentionné).

Novembre 2007

• *Rapport Livre 2010: pour que vive la politique du livre* / Sophie Barluet. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 2007. – 148 p. www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/barluet/livre_2010.pdf

• Mission d'audit de modernisation. – *Rapport sur la chaîne du livre* / établi par Alain Cordier, Bernard Fontaine et Lê Nhat Binh. Paris: Inspection générale des finances: Inspection générale de l'administration des affaires culturelles, 2007. – 50 p. www.audits.performance-publique.gouv.fr/bib_res/806.pdf

• *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles sur l'avenir du secteur de l'édition* / fait par Jacques Valade, sénateur. Paris: Sénat, 2007. – 63 p. – (Les Rapports du Sénat, n° 468). www.senat.fr/rap/r06-468/r06-4681.pdf

• *Rapport de la mission de réflexion sur la librairie indépendante* / Antoine Gallimard. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 2007. – 8 p. www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapportgallimard07.pdf